

Mars 2009



**GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR
THE MEDITERRANEAN**

**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**

**F**

COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

Trente-troisième session

Tunis, Tunisie, 23-27 mars 2009

**BUDGET DE LA CGPM ET CONTRIBUTIONS DES MEMBRES
POUR 2009-2010**

INTRODUCTION

1. Le présent document s'inspire du programme à court et moyen termes pour la pêche et pour l'aquaculture, de la Commission générale des pêches pour le Méditerranée tel qu'actualisé lors de la trentième¹ (janvier 2006), de la trente-et-unième² (janvier 2007) et de la trente-deuxième session de la Commission³ (février 2008). Il est à lire conjointement avec le projet de Programme de travail de la Commission pour 2009 (document CGPM:XXXIII/2009/6) pour en évaluer les incidences budgétaires. Ce document contient une estimation des prévisions de dépenses au titre du budget autonome (contribution des membres), y compris une ventilation entre les principaux chapitres du budget pour l'exercice 2009 et 2010⁴. La part du budget autonome devant être financée par chaque membre est calculée selon le barème figurant en annexe au Règlement financier de la CGPM. Ce document donne également une estimation de la contribution du Programme ordinaire de la FAO (contribution de la FAO) au budget global de la Commission⁵. Il mentionne également d'autres recettes provenant de contributions volontaires apportées par certains membres à l'appui de projets réalisés en coopération et administrés par le Secrétariat. Comme décidé par la Commission⁶, le budget et la contribution des membres pour les 2 prochaines exercices budgétaires sont présentés sous forme de tableau comparatif permettant de rendre compte sur la variation de chaque ligne budgétaire et de la contribution de chaque membre au cours de la période 2008 à 2010.

HYPOTHÈSES ET CONDITIONS PRÉALABLES

2. L'estimation de l'ensemble des dépenses (budget global) liées au fonctionnement de la Commission émane des sources suivantes:

- i) le Programme de travail du Comité scientifique consultatif proposé pour 2009 adopté à la onzième session de ce comité;

¹ Rapport de la 30ème session, paragraphes 49 à 56.

² Rapport de la 31ème session, paragraphes 74 à 86.

³ Rapport de la 31ème session, paragraphes 106 à 116

⁴ Selon la décision de la Commission (paragraphe 123 du rapport de la session)

⁵ Conformément à l'article XI (3) de l'Accord portant création de la CGPM.

⁶ Selon la décision de la Commission (paragraphe 123 du rapport de la session)

- ii) le Programme de travail 2009-2010 du Comité de l'aquaculture (CAQ), adopté à la sixième session de ce Comité;
- iii) les apports de la FAO à l'appui de la CGPM, ajustés à partir des dépenses réelles effectuées en 2008;
- iv) l'actualisation des dépenses administratives et opérationnelles du Secrétariat.

3. Les contributions apportées par les projets régionaux exécutés par la FAO à l'appui des activités de la Commission sont exclues car il s'agit de ressources extrabudgétaires, qui se situent en dehors du champ d'action direct du Secrétariat. Comme l'a demandé la Commission, le budget des autres projets coopératifs financés par des ressources extrabudgétaires est traité séparément du budget total de la CGPM⁷.

Hypothèses

4. Les hypothèses suivantes, qui ont des incidences budgétaires, sont soumises à l'examen de la Commission:

- Les organes subsidiaires des comités bénéficieront d'un soutien adéquat afin de permettre le traitement en temps opportun des divers aspects logistiques relatifs à l'organisation d'une vingtaine de réunions prévues en 2009 et un nombre équivalent en 2010 ;
- Les membres feront tout leur possible pour fournir en temps voulu au Secrétariat les données demandées au titre de la matrice de la Tâche 1;
- Les membres apporteront un soutien effectif aux travaux des chercheurs, experts, administrateurs et coordonnateurs nationaux et garantiront le financement de tous les apports nationaux liés au programme de travail de la Commission, y compris des Coordonnateurs nationaux du SIPAM;
- La FAO maintiendra au moins l'appui technique qu'elle a offert au Secrétariat à son niveau de 2008;
- Un projet sous-régional de soutien aux travaux des Comités de la CGPM (EastMed) et le projet MedFisis deviendront pleinement opérationnels durant les deux prochaines périodes intersessions;
- Les efforts se poursuivront afin d'associer la profession aux activités de la Commission;
- Les coûts associés au transfert du secrétariat de la CGPM à son nouveau siège seront couverts en partie par le budget autonome en complément à d'autres sources de financement;

Incertitudes

5. Il subsiste quelques incertitudes qui pourraient avoir d'importantes conséquences budgétaires. La plus délicate concerne le transfert du secrétariat dans ses nouveaux locaux en 2009. Ce transfert ne pourra se faire que si les problèmes (voir document CGPM/33/2009/3) posés par le matériel et le mobilier sont résolus, et ce qui est plus important, celui de la détermination de la source de financement (pays hôte, FAO ou CGPM) qui prendra en charge les dépenses relatives aux coûts de fonctionnement du siège, ainsi que celles qui sont liées au déménagement lui-même. On suppose toutefois que si, pour une raison ou pour une autre, ce déménagement ne peut avoir lieu en 2009, la FAO continuera à héberger le secrétariat dans les conditions actuelles.

6. Une autre incertitude a trait à la mise en œuvre des décisions que la Commission pourrait adopter à sa 34^{ème} et 35^{ème} sessions, par exemple, concernant la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en Méditerranée, le soutien à la mise en œuvre du système de surveillance par surveillance des navires ou à des activités de formation relatives aux mesures du ressort de l'État du port ou toute décision qui pourrait émaner du nouveau Comité pour l'Administration et les Finances si la Commission décide de l'établir en 2009.

⁷ Paragraphe 92 du rapport de la trente et unième session.

7. Ces incertitudes ne sont pas prises en considération dans le projet de budget présenté. Elles doivent tout d'abord être soumises à l'examen et à l'évaluation de la Commission.

BUDGET DE LA CGPM POUR 2009 ET 2010

Budget autonome de la Commission

8. Conformément aux dispositions de l'Article X du Règlement financier et à la décision prise par la Commission⁸ durant sa trente-deuxième session, le Secrétariat est appelé à présenter le projet de budget de l'exercice suivant à la Commission pour examen et adoption et le budget de l'exercice de l'année suivante pour examen et adoption sujette au possible réajustement lors de la prochaine session. Ensuite, il appartient à la Commission d'examiner, d'ajuster et d'allouer les dépenses et de définir comment le budget autonome sera structuré. Le projet de budget définitif pour 2009 et 2010 doit également servir à évaluer la contribution de chaque membre pour 2009 et une prévision pour 2010.

9. Un tableau comparatif du budget pour la période 2008 à 2010 figure à l'Annexe 1 de ce document. Les annexes 2 et 3 présentent une ventilation provisoire par principaux chapitres et postes budgétaires, des prévisions budgétaires de la Commission respectivement pour 2009 et 2010. Ces données sont exposées de façon plus approfondie dans la note explicative figurant à l'Annexe 4. L'Annexe 5, relatif au tableau comparatif des contributions pour la période 2008 à 2010, indique le calcul des contributions des États membres pour 2009 et 2010, sur la base de la moyenne des captures et du PIB de chaque membre pour la période 2005-2006 (contribution de 2009) et pour la période 2006-2007 (contribution de 2010), dont le détail figure aux annexes 6 (a, b et c) et 7 (a, b et c), conformément à la formule convenue, qui est annexée au Règlement financier de la CGPM.

10. Sur la base de ce qui précède, les prévisions budgétaires pour 2009 et 2010 prennent en charge un secrétariat à l'effectif complet comme il a été convenu en 2008. Concernant le poste d'assistant administrateur web/traitement des données, il est proposé de couvrir les services d'un consultant (comme il était le cas jusqu'à maintenant) pour le premier semestre de l'année 2009 et, d'envisager le recrutement d'un fonctionnaire de la catégorie professionnelle (P2) pour s'occuper de cette importante tâche⁹ à partir de la deuxième moitié de l'année. L'organisation des réunions des organes subsidiaires du CSC et du comité de l'aquaculture (voir document CGPM:XXXIII/2009/6) et les besoins qui en découlent en matière de compétences spécialisées et de consultants qualifiés pour l'élaboration de publications et d'analyses spécifiques apparaissent également dans le projet de budget. Au total, la part des dépenses administratives en 2009 (68,24 %) est resté stable par rapport à celle des dépenses d'exploitation (26,50 %) mais sera plus importante en 2010 (75,75 %).

11. Sur la base des informations et des données dont dispose le Secrétariat et si la Commission décide d'approuver l'ensemble des dépenses proposées, le montant total du budget autonome pour 2009 est estimé à **1 631 945 dollars EU**, celui de 2010 est estimé à **1 744 853 dollars EU**. Cela représente un accroissement en 2009, de 16,81 pour cent par rapport au budget initial adopté pour 2008 et de 6,92 pour cent en 2010 par rapport au budget proposé pour l'exercice précédent. Il y'a lieu de noter que l'augmentation du budget en 2009 a été moins importante que l'augmentation enregistrée en 2008 (23,8 %) ce qui traduit le fait que l'on tend de plus en plus vers une situation de stabilité relative du budget au fil des années. Si la Commission décide de réduire ce montant, il sera nécessaire qu'elle modifie son programme de travail en conséquence.

12. Il convient aussi de noter que ce budget prévoit de prendre en charge, dans le budget autonome, une partie des dépenses courantes de fonctionnement associées au nouveau siège de la CGPM, sur la base d'une éventuelle option de partage de ces frais par les autres parties concernées.

⁸ Paragraphe 123 du rapport de la 32^{ème} session

⁹ Le besoin a été clairement exprimé par le CSC, la CMSC et le CAQ

Part de la FAO dans le budget total de la CGPM

13. Il convient de rappeler que le paragraphe 3 de l'Article XI de l'Accord portant création de la CGPM prévoit ce qui suit: «*les frais encourus par la Commission sont couverts par son budget autonome, sauf ceux afférents au personnel et aux locaux qui peuvent être pris en charge par la FAO*». Les dépenses à la charge de l'Organisation sont déterminées et couvertes dans les limites du budget biennal préparé par le Directeur général et approuvé par la Conférence de la FAO, conformément au Règlement général et au Règlement financier de l'Organisation. Toutefois, à sa session extraordinaire de 2004, il a été reconnu que le budget autonome ne devrait pas être considéré comme un moyen de déplacer la charge financière liée à la CGPM de la FAO à ses membres, mais devrait plutôt être un mécanisme de sauvegarde et d'expansion des programmes et activités de la Commission.¹⁰

14. Comme il est mentionné dans le document CGPM:XXXIII/2009/3, en 2008 (comme en 2007) la contribution de la FAO a été largement supérieure au montant des dépenses (contribution de la FAO au budget total de la CGPM) initialement prévu. La prévision pour 2009 comprend un certain nombre de services rendus à la Commission, tels que la maintenance et la préparation du transfert de certaines bases de données (par exemple, FIRMS; STATLANT37) au secrétariat de la CGPM ou la formation à dispenser pour assurer l'autonomie de gestion de la partie commune avec la FAO du site web de la CGPM. La contribution de la FAO, comme il est indiqué à l'Annexe 1 de ce document, est par conséquent estimée à **157 500 dollars EU** environ, soit 9,6 % du budget total de la CGPM pour 2009. Il est supposé que la FAO maintiendra le même niveau de soutien à la CGPM en 2010 (**157 500 dollars EU**).

Ressources extrabudgétaires

15. À sa trente et unième session, la Commission a exprimé le vœu¹¹ que les ressources extrabudgétaires (c'est-à-dire celles qui proviennent de contributions volontaires de certains Membres) affectées à l'appui du comité de l'aquaculture ainsi que les fonds apportés en soutien au Centre régional SIPAM apparaissent clairement dans la présentation du budget total à partir de 2008. Les recettes correspondantes sont indiquées ci-après.

Projet de coopération tunisien à l'appui du Centre régional SIPAM

16. À la demande du Secrétariat de la CGPM, le Gouvernement Tunisien a aimablement accepté de maintenir le fond fiduciaire du SIPAM (TEM/INT/988/MUL) jusqu'au 30 juin 2009, sans coût supplémentaire. Pour 2009, le montant de **8 413 dollars EU** sera disponible pour couvrir essentiellement l'achèvement du processus de transfert du Centre régional à Tunis au siège du Secrétariat de la CGPM.

Projet de coopération espagnol à l'appui du groupe de travail sur la commercialisation du comité de l'aquaculture

17. En 2009, le montant disponible de 128 475 dollars EU servira pour couvrir les activités telles que programmées dans le cadre du projet de soutien de l'Espagne. Ces dépenses concerneront essentiellement les voyages et les consultations: pour la préparation et la finalisation sur la revue nationale du marché de l'aquaculture, la finalisation de la base de données SIPAM sur le marché et l'organisation de la réunion finale du projet, prévue de se tenir en septembre 2009. Il sera également question de finaliser une proposition technique/économique pour une seconde phase du projet.

¹⁰ Annex D (Discours de la FAO) du rapport de la session extraordinaire.

¹¹ Paragraphe 92 du rapport de la 31ème session.

Projet de coopération de la Communauté européenne à l'appui des groupes de travail du comité de l'aquaculture, respectivement sur le développement durable de l'aquaculture (INDAM) et sur la sélection des sites et la capacité de charge (ShocMed)

18. Dans le cadre des activités du projet InDAM, un montant de **93,733.91 dollars EU** sera consacré principalement pour les voyages et les consultants: pour la préparation de l'examen et de la documentation sur l'aquaculture durable, pour la préparation de directives pour l'utilisation durable des indicateurs; pour la mise en oeuvre d'actions pilotes, pour la préparation des ateliers et pour l'organisation de la réunion finale de la première année qui se tiendra en Novembre 2009.

19. S'agissant de la ligne budgétaire de ShocMed (**47,683.78 dollars EU**), celle-ci couvrira principalement les voyage et les consultations: pour effectuer des examens sur les questions relatives à la capacité de charge de sites aquacoles, y compris les aspects juridiques et les procédures d'évaluation d'impact environnemental, d'organiser un atelier sur la réglementation relative aux activités d'aquaculture et d'organiser la réunion finale de la première année qui se tiendra en Octobre 2009. Il sera également question de finaliser une proposition technique/économique pour une seconde phase du projet.

20. En référence aux activités des Groupes de travail du CAQ, il y'a lieu de noter que les dépenses pour le fonctionnement des projets eux-mêmes sont essentiellement: le recrutement d'experts qui appuiera la mise en œuvre des activités, le coût de voyage des consultants impliqués dans les activités des projets et celui de certains participants aux réunions de la CGPM. Ces dépenses couvriront également les frais des auteurs des contrats pour la préparation des rapports, les frais de réunion pour les ateliers, des études de cas et le suivi des programmes.

21. Tous les coûts supplémentaires pour les projets susmentionnés: voyages, impression de documents, matériel consommable, coûts du personnel de la CGPM y compris l'expert en aquaculture, spécialiste du système, le secrétariat ainsi que l'appui technique de la FAO, sont inclus dans la section de ce document concernant le budget autonome

ACTION SUGGÉRÉE À LA COMMISSION

22. La Commission est invitée à examiner le projet de budget autonome pour 2009 et les prévisions de budget pour 2010 en regard du programme de travail préliminaire pour 2009 et 2010, en tenant compte de l'augmentation de certaines dépenses (inflation) tel qu'indiquée dans la note explicative figurant en annexe, et à prendre les décisions appropriées en conséquence.

ANNEXE 1

Tableau comparatif du budget autonome de la CGPM pour la période 2008-2010

BUDGET AUTONOME	2008		2009		% variation 2008-2009	2010		% variation 2009-2010
	Dollars EU	(%)	Dollars EU	(%)		Dollars EU	(%)	
ADMINISTRATION								
<i>Cadre organique</i>								
Secrétaire exécutif, D-1	249,336	17.85	249,612	15.30	0.11 %	251,000	15.38	0.56 %
Secrétaire exécutif adjoint, P-5	217,824	15.59	217,120	13.30	-0.32 %	219,000	13.42	0.87 %
Expert en aquaculture, P-4	157,990	11.31	218,645	13.40	38.39 %	220,000	13.48	0.62 %
Biostatisticien, P-3	151,680	10.86	152,000	9.31	0.21 %	153,000	9.38	0.66 %
Gestionnaire des données - P-2 (6 mois pour 2009)			65,622	4.02	-	131,244	8.04	100.00 %
Total partiel, salaires cadre organique	776,830	55.61	902,999	55.33	16.24 %	974,244	59.70	7.89 %
<i>Appui administrative</i>								
Programmeur/analyste systèmes G-5	90,380	6.47	92,000	5.64	1.79 %	93,000	5.70	1.09 %
Secrétaire bilingue G-5/6 (8 mois pour 2009)	77,308	5.53	60,253	3.69	-22.06 %	91,000	5.58	51.03 %
Assistant administratif G-2/3 (9 mois pour 2009)	71,940	5.15	53,955	3.31	-25.00 %	71,940	4.41	33.33 %
Heures supplémentaires	4,000	0.29	4,500	0.28	12.50 %	6,000	0.37	33.33 %
Total partiel, salaires bruts services généraux	243,628	17.44	210,708	12.91	-13.51 %	261,940	16.05	24.31 %
Total Personnel	1,020,458	73.04	1,113,707	68.24	9.14 %	1,236,184	75.75	11.00 %
ACTIVITÉS								
Consultants (y compris 6 mois pour la gestion des données)	35,000	2.51	50,000	3.06	42.86 %	30,000	1.84	-40.00 %
Voyages officiels	88,000	6.30	100,000	6.13	13.64 %	130,000	7.97	30.00 %
Facturation interne (y compris interprétation)	113,000	8.09	120,000	7.35	6.19 %	130,000	7.97	8.33 %
Formation	5,500	0.39	7,500	0.46	36.36 %	7,000	0.43	-6.67 %
Équipement	4,800	0.34	15,000	0.92	212.50 %	15,000	0.92	0.00 %
Dépenses de fonctionnement et frais généraux	25,500	1.83	20,000	1.23	-21.57 %	20,000	1.23	0.00 %
Contrats (y compris les publications)	28,700	2.05	20,000	1.23	-30.31 %	25,000	1.53	25.00 %
Évaluation des performances			50,000	3.06	-	10,000	0.61	-80.00 %
Coûts de fonctionnement pour le nouveau siège			50,000	3.06	-	50,000	3.06	0.00 %
Total partiel, activités	300,500	21.51	432,500	26.50	43.93 %	417,000	25.55	-3.58 %
BUDGET AUTONOME	1,320,958		1,546,207		17.05 %	1,653,184		6.92 %
Divers (1%)	13,210		15,462		17.05 %	16,532		6.92 %
Coûts de services de la FAO (4.5%)	62,867		70,275		11.78 %	75,137		6.92 %
TOTAL BUDGET AUTONOME	1,397,034		1,631,945		16.81 %	1,744,853		6.92 %
CONTRIBUTION FAO								
FIEL (Liaison, y compris l'appui aux réunions statutaires)	14,500		14,500		0.00 %	14,500		0.00 %
FIEM (Politiques et sciences sociales)	27,000		27,000		0.00 %	27,000		0.00 %
FIEM (Pêches de capture Ressources et environnement)	28,500		28,500		0.00 %	28,500		0.00 %
FIMA (Aquaculture)	24,000		24,000		0.00 %	24,000		0.00 %
FIES (Statistiques et Information)	33,700		30,000		-10.98 %	30,000		0.00 %
FII (Commercialisation et technologie de la pêche)	24,000		24,000		0.00 %	24,000		0.00 %
FI (Coordination, y compris Bureau juridique)	9,500		9,500		0.00 %	9,500		0.00 %
TOTAL CONTRIBUTION FAO	161,200		157,500		-2.30 %	157,500		0.00 %
BUDGET TOTAL DE LA CGPM	1,558,234		1,789,445		14.84 %	1,902,353		6.31 %

ANNEXE 2

Projet de budget autonome de la CGPM pour 2009

BUDGET AUTONOME	Dollars EU	Part du total (%)
ADMINISTRATION		
<i>Cadre organique</i>		
Secrétaire exécutif, D-1	249,612	15.30 %
Secrétaire exécutif adjoint, P-5	217,120	13.30 %
Expert en aquaculture, P-4	218,645	13.40 %
Biostatisticien, P-3	152,000	9.31 %
Gestionnaire des données - P-2 (6 mois pour 2009)	65,622	4.02 %
Total partiel, salaires cadre organique	902,999	55.33 %
<i>Appui administratif</i>		
Programmeur/analyste systèmes G-5	92,000	5.64 %
Secrétaire bilingue G-5/6 (8 mois pour 2009)	60,253	3.69 %
Assistant administratif G-2/3 (9 mois pour 2009)	53,955	3.31 %
Heures supplémentaires	4,500	0.28 %
Total partiel, salaires bruts services généraux	210,708	12.91 %
Total Personnel	1,113,707	68.24 %
ACTIVITÉS		
Consultants (y compris 6 mois pour la gestion des données)	50,000	3.06 %
Voyages officiels	100,000	6.13 %
Facturation interne (y compris interprétation)	120,000	7.35 %
Formation	7,500	0.46 %
Équipement	15,000	0.92 %
Dépenses de fonctionnement et frais généraux	20,000	1.23 %
Contrats (y compris publications)	20,000	1.23 %
Évaluation des performances	50,000	3.06 %
Coûts de fonctionnement pour le nouveau siège	50,000	3.06 %
Total partiel, activités	432,500	26.50 %
BUDGET AUTONOME	1,546,207	
Divers (1% du budget autonome)	15,462	
Coûts de services de la FAO (4.5%)	70,275	
TOTAL BUDGET AUTONOME	1,631,945	
CONTRIBUTION FAO		
FIEL (Liaison, y compris l'appui aux réunions statutaires)	14,500	
FIEP (Politiques et sciences sociales)	27,000	
FIEM (Pêches de capture Ressources et environnement)	28,500	
FIMA (Aquaculture)	24,000	
FIES (Statistiques et Information)	30,000	
FII (Commercialisation et technologie de la pêche)	24,000	
FI (Coordination, y compris Bureau juridique)	9,500	
TOTAL CONTRIBUTION FAO	157,500	
BUDGET TOTAL DE LA CGPM	1,789,445	

ANNEXE 3

Prévision de budget autonome de la CGPM pour 2010

BUDGET AUTONOME	Dollars EU	Part du total (%)
ADMINISTRATION		
<i>Cadre organique</i>		
Secrétaire exécutif, D-1	251,000	15.38 %
Secrétaire exécutif adjoint, P-5	219,000	13.42 %
Expert en aquaculture, P-4	220,000	13.48 %
Biostatisticien, P-3	153,000	9.38 %
Gestionnaire des données - P-2	131,244	8.04 %
Total partiel, salaires cadre organique	974,244	59.70 %
<i>Appui administratif</i>		
Programmeur/analyste systèmes G-5	93,000	5.70 %
Secrétaire bilingue G-5	91,000	5.58 %
Assistant administratif G-2/3	71,940	4.41 %
Heures supplémentaires	6,000	0.37 %
Total partiel, salaires bruts services généraux	261,940	16.05 %
Total Personnel	1,236,184	75.75 %
ACTIVITÉS		
Consultants (y compris 6 mois pour la gestion des données)	30,000	1.84 %
Voyages officiels	130,000	7.97 %
Facturation interne (y compris interprétation)	130,000	7.97 %
Formation	7,000	0.43 %
Équipement	15,000	0.92 %
Dépenses de fonctionnement et frais généraux	20,000	1.23 %
Contrats (y compris publications)	25,000	1.53 %
Évaluation des performances	10,000	0.61 %
Coûts de fonctionnement pour le nouveau siège	50,000	3.06 %
Total partiel, activités	417,000	25.55 %
BUDGET AUTONOME	1,653,184	
Divers (1% du budget autonome)	16,532	
Coûts de services de la FAO (4.5%)	75,137	
TOTAL BUDGET AUTONOME	1,744,853	
CONTRIBUTION FAO		
FIEL (Liaison, y compris l'appui aux réunions statutaires)	14,500	
FIEP (Politiques et sciences sociales)	27,000	
FIEM (Pêches de capture Ressources et environnement)	28,500	
FIMA (Aquaculture)	24,000	
FIES (Statistiques et Information)	30,000	
FII (Commercialisation et technologie de la pêche)	24,000	
FI (Coordination, y compris Bureau juridique)	9,500	
TOTAL CONTRIBUTION FAO	157,500	
BUDGET TOTAL DE LA CGPM	1,902,353	

ANNEXE 4

NOTE EXPLICATIVE SUR LA STRUCTURE DU BUDGET AUTONOME INDICATIF POUR 2009 ET 2010

Une estimation indicative du budget autonome de la CGPM pour 2009 et 2010, telle que celle suggérée aux Annexes 1, 2 et 3 est présentée conformément à l'Article III.5 du Règlement financier de la CGPM, aux orientations de la Commission¹² et aux pratiques comptables de la FAO. Les règles pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les décisions de la Commission de la fonction publique internationale, sont prises en considération. Les dépenses sont réparties entre les principaux chapitres suivants: i) Dépenses administratives afférentes aux traitements du personnel du Secrétariat; ii) Dépenses liées à l'exécution des activités, subdivisées en différents sous-chapitres; et iii) Frais divers, comprenant divers types de dépenses et le coût des services de la FAO, fixés respectivement à 1 pour cent et 4,5 pour cent du budget autonome.

Les observations ci-dessous doivent être lues conjointement avec la note explicative sur les dépenses de 2008, figurant en annexe au document CGPM:XXXIII/2009/3.

Chapitre premier: dépenses de personnel du Secrétariat.

Cette composante couvre les traitements et tous les coûts et indemnités du personnel du Secrétariat. Elle comprend la rémunération mensuelle brute du personnel, qui peut être ajustée par l'Organisation des Nations Unies à la suite d'études du coût de la vie et des variations des taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro, et les autres dépenses liées au régime de retraite, aux allocations pour charges de famille et aux assurances maladie et accident. En outre, certaines dépenses ne s'appliquent qu'à certains membres du personnel de la catégorie du cadre organique, telles que les dépenses liées aux congés dans les foyers (une fois tous les deux ans) ou les indemnités pour frais d'études des enfants, tandis que les heures supplémentaires, par exemple, ne s'appliquent qu'au personnel de la catégorie des services généraux. Le barème officiel actuel de la FAO a été utilisé pour le calcul prévisionnel des traitements bruts.

Le budget proposé prévoit tous les postes déjà inscrits au budget de 2008. On suppose aussi que, vu la procédure de recrutement en cours dans la catégorie des SG, le poste de secrétaire G5/6 sera pourvu avant la fin de mai, éventuellement juste avant le déménagement du Secrétariat et par conséquent il n'est prévu que pour 8 mois seulement (dans l'intervalle, la FAO continuera à fournir les services correspondants à temps partiel). Le poste de secrétaire bilingue (G2/3) sera pourvu à partir du mois d'avril (9 mois en 2009). Durant le premier trimestre, ce poste sera pourvu à titre ordinaire, sur la base des besoins contractuels. Une provision pour heures supplémentaires (4 500 dollars EU en 2009 et 6 000 dollars EU en 2010), établie sur la base des dépenses effectives de 2008, a été constituée au titre de ce poste budgétaire.

Tenant compte des requêtes émanant des organes subsidiaires de la Commission (CSC et CAQ) et leurs Réunions de coordination respectives qui ont clairement souligné l'accroissement des tâches du Secrétariat, en particulier en ce qui concerne le développement et la gestion de nouvelles bases de données (tâche 1, liste des navires, SIPAM, VMS ? etc...), et le besoin en ressources humaines et financières supplémentaires, il est proposé à la Commission d'envisager le renforcement des moyens humains du Secrétariat par la création d'un poste de gestionnaire de données au sein du Secrétariat, qui a été jusqu'à présent partiellement couvert par un consultant sur la base de contrats à court terme. Pour prévoir cet éventuel recrutement, la proposition de budget comprend le poste de gestionnaire de données (catégorie P-2) à partir de 2009 (6 mois). Durant le premier semestre, cette tâche continuera à être assurée par un consultant.

¹² Pragraph 123 du Rapport de la 32^{ème} session

Sur la base de ce qui précède, des sommes de 1 113 707 dollars EU et 1 236 184 dollars EU ont été prévues respectivement en 2009 et 2010 pour couvrir les traitements et dépenses connexes.

Il est rappelé que pour atténuer les augmentations budgétaires d'un exercice à l'autre, il est recommandé à la Commission de suivre une méthode comptable qui tienne compte des coûts réels et des dates réelles de réception des contributions des membres, afin d'éviter les retards dans l'exécution d'activités et le paiement des traitements du personnel. Il est donc suggéré que les arriérés soient utilisés pour assurer le paiement des traitements du personnel, du moins pour le premier trimestre de 2009.

Chapitre 2. Activités

Consultants. Ce poste budgétaire a accusé en 2008 un solde négatif de 40 538,00 dollars EU par rapport au crédit initial (35 000 dollars EU). Une augmentation est proposée pour porter le crédit alloué à ce poste à 50 000 dollars EU, y compris 6 mois de contrats (11 000 dollars EU) pour garantir les services d'administration web/traitement des données, et une provision initial de 4 000 dollars EU pour la formulation d'un plan stratégique à moyen terme le Comité scientifique consultatif de la CGPM¹³. Cette rubrique devrait être renforcé si la Commission adopte le principe selon lequel les sessions d'évaluation conjointe des stocks des deux groupes de travail des espèces demersales et des petits pélagiques soient dirigées par un expert¹⁴. Il est proposé d'allouer un montant de 30 000 dollars comme prévision pour 2010.

Voyages officiels. Ce sous-chapitre couvre les frais de voyages officiels (billets et indemnités de séjour) des fonctionnaires du Secrétariat et des consultants, experts, spécialistes et interprètes n'appartenant pas au personnel. Les déplacements de membres des bureaux (président et les 2 vice-présidents) de la CGPM, du CSC et du Comité de l'aquaculture (y compris des coordonnateurs des sous-comités du CSC – jusqu'à 8 voyages; et des coordonnateurs des groupes de travail ad hoc du Comité de l'aquaculture – jusqu'à quatre voyages) font également l'objet de prévisions, comme en 2008. Ce poste budgétaire couvre aussi les dépenses liées aux activités de terrain et à la participation à des réunions de la CGPM ou d'organisations partenaires. Les barèmes des Nations Unies sont utilisés pour l'indemnité journalière de subsistance (*per diem*) et pour les billets. Comme pour 2008, un montant moyen de 1 500 dollars EU a été prévu pour chaque voyage, sur la base d'une durée estimative moyenne de cinq jours par voyage. Compte tenu du solde négatif de ce poste en 2008 (78 112 dollars EU) et de l'augmentation du nombre de voyages consécutive à l'accroissement de l'effectif du Secrétariat, un montant de 100 000 dollars EU a été prévu pour 2009 et un montant de 130 000 dollars EU a été prévu en 2010 qui inclut les frais liés à la septième session du CAQ. Ce montant couvre la participation du Secrétariat à 21 réunions d'organes subsidiaires du CSC et du Comité de l'aquaculture et aux sessions de la CGPM, ainsi que la participation au même nombre de réunions d'organisations partenaires qu'en 2008. Cette participation à des réunions non-CGPM permet au Secrétariat de procéder à des échanges d'informations, de renforcer la coopération et la coordination avec d'autres organes régionaux des pêches et de maintenir le contact avec les autorités chargées de la gestion du secteur de la pêche.

Facturation interne. Ce sous-chapitre couvre les frais d'interprétation (voyages et indemnités journalières non compris) en quatre langues pour la douzième session du CSC (5 jours), et la trente-troisième session de la CGPM (2009) et la treizième session du CSC, la septième session du CAQ et la trente quatrième session de la CGPM (2010), y compris les sessions du Comité d'application (CoC) et éventuellement la première session du Comité de l'Administration et des Finances (CAF). Il convient de remarquer que le coût de l'interprétation et de la traduction a légèrement augmenté depuis 2006 (dernière année de référence). Il serait judicieux de convoquer la prochaine session du CAQ au nouveau siège de la CGPM, s'il est prêt. Ce sous-chapitre prévoit également l'acquisition de livres, le

¹³ Paragraphe 20 du Rapport du CSC (11^{ème} session)

¹⁴ Paragraphe 19 du Rapport du CSC (11^{ème} session)

coût de production des documents des réunions, la traduction officielle y compris en arabe¹⁵ et les frais d'envoi de la correspondance officielle, etc.). Il couvrirait aussi le déménagement des biens du Secrétariat au nouveau siège, si la Commission en décidait ainsi, mais le coût y relatif n'est pas compris ici. Vu le solde négatif de ce poste en 2008, une allocation de 120 000 dollars EU en 2009 et de 130 000 dollars EU en 2010, plus élevée (de 7 000 dollars EU (2009) et 17 000 dollars EU (2010)) qu'en 2008, a été prévue pour tenir compte de la tendance à l'accroissement du nombre de participants et de la durée des réunions statutaires ainsi que des frais de communication et de documentation relatifs à ces réunions.

Formation. Il est suggéré d'augmenter légèrement le crédit alloué à ce poste, qui passerait de 5 500 dollars EU à 7 500 dollars EU en 2009 et à 7 000 dollars EU en 2010, pour couvrir certaines activités de formation sur l'évaluation des stocks/CSC et contribuer, sur demande, aux cours ou séminaires sur les progrès de l'aquaculture du CIHEAM/IAMZ.

Équipement. Ce sous-chapitre comprend les postes budgétaires des achats d'articles consommables et durables. Les prévisions d'un montant de 15 000 dollars EU serviront pour couvrir le coût de location de serveur, de caractéristiques plus appropriées pour abriter les applications informatiques et bases de données de la CGPM. Cette dépense a été allouée l'année dernière au sous-chapitre « *Dépenses générales de fonctionnement et frais généraux* »

Dépenses générales de fonctionnement et frais généraux. Ces sous-chapitres couvrent respectivement le coût des services (électricité, nettoyage des locaux, chauffage, etc.), l'exploitation et l'entretien des équipements, les services de sécurité et autres services divers. On suppose que la FAO (ou, à défaut, le pays hôte) continuera à prendre en charge la plupart de ces dépenses. Les frais généraux comprennent le coût des services d'appui à l'organisation des réunions des organes subsidiaires du CSC et du Comité de l'aquaculture, les imprévus, y compris les frais d'envoi de courrier par DHL, s'il y a lieu, et d'autres dépenses mineures. Il est suggéré de maintenir l'allocation d'une somme forfaitaire de 15 000 dollars EU pour les réunions prévues des organes subsidiaires des Comités, d'une somme forfaitaire de 4 000 dollars EU à l'appui des travaux des coordonnateurs nationaux du SIPAM, et 1 000 dollars EU pour couvrir certaines dépenses mineures de communication (téléphone portable, site web) et de services liés aux locaux (nettoyage et autres). Le montant total prévu pour ce poste s'élève ainsi à 20 000 dollars EU, moins qu'en 2008 (transfert des frais de location du serveur à un autre sous-chapitre).

Contrats (y compris les publications scientifiques). Ce poste budgétaire couvre essentiellement toutes les dépenses concernant les publications et activités connexes telles qu'édition, impression de rapports officiels, impression et traduction de publications scientifiques (par exemple, dans la Série « *Etudes et Revues* » de la CGPM) et des rapports techniques des organes subsidiaires des Comités. On suggère les montants de 20 000 dollars et 25 000 dollars respectivement en 2009 et 2010 (inférieur au montant proposé en 2008) qui incluent des dépenses de fonctionnement des technologies de l'information (TI) sous contrat externe, soit: hébergement du serveur, logement du serveur, licences des logiciels et frais de domaine de la CGPM.

Évaluation des performances de la CGPM. Ce nouveau poste couvre toutes les dépenses liées à l'évaluation des performances de la CGPM y compris pour les frais d'engagement des experts et les frais de leur déplacement pour assister à quelques réunions de la CGPM. Il est proposé d'allouer un montant total de 60 000 dollars EU à répartir entre 2009 (50 000 dollars EU) et 2010 (10 000 dollars EU).

Coûts de fonctionnement du nouveau siège: Ce sous-chapitre est proposé au cas où la Commission décide de contribuer aux frais de fonctionnement dans le cadre d'une solution permettant le transfert

¹⁵ Comme demandé par la Commission (paragraphe 122 du rapport de la 32^{ème} session)

du Secrétariat au nouveau siège. Le montant proposé est de 50 000 dollars EU par an (pour 2009 et 2010).

Chapitre 3: Frais divers et dépenses d'appui de la FAO

Le premier poste budgétaire se rapporte principalement à des dépenses diverses (y compris les frais de représentation). On suggère de le maintenir à 1 pour cent du budget autonome total. Conformément à l'Article III (5) du Règlement financier de la CGPM, les dépenses d'appui de la FAO sont estimées à 4,5 pour cent des dépenses totales prévues pour 2009. Le même niveau de contribution est proposé pour 2010.

ANNEXE 5

Contributions au budget de la CGPM pour 2009 et prévision pour 2010

Membre	2008	2009	% variation 2008-2009	2010	% variation 2009-2010
	Dollars EU	Dollars EU		Dollars EU	
Albanie	12 507	15 068	20.47 %	16 159	7.25 %
Algérie	44 963	48 282	7.38 %	54 169	12.19 %
Bulgarie	10 440	11 777	12.81 %	12 592	6.92 %
Croatie	24 574	29 987	22.03 %	32 078	6.97 %
Chypre	49 731	53 913	8.41 %	57 644	6.92 %
Égypte	36 796	47 769	29.82 %	58 294	22.03 %
France	93 389	100 732	7.86 %	107 701	6.92 %
Grèce	49 731	53 913	8.41 %	57 644	6.92 %
Israël					
Italie	49 731	100 732	102.55 %	107 701	6.92 %
Japon	93 655	100 940	7.78 %	108 058	7.05 %
Liban	12 169	13 689	12.49 %	14 534	6.17 %
Jamahiriya arabe libyenne	33 625	34 852	3.65 %	28 489	-18.26 %
Malta	49 731	53 913	8.41 %	57 644	6.92 %
Monaco	6 076	7 097	16.80 %	7 587	6.91 %
Monténégro	6 354	7 413	16.67 %	7 918	6.81 %
Maroc	24 621	30 380	23.39 %	32 069	5.56 %
Roumanie	10 440	11 777	12.81 %	12 592	6.92 %
Slovénie	49 731	53 913	8.41 %	57 644	6.92 %
Espagne	49 731	53 913	8.41 %	57 644	6.92 %
République arabe syrienne	12 231	13 844	13.19 %	14 815	7.01 %
Tunisie	61 709	70 889	14.88 %	70 144	-1.05 %
Turquie	151 793	196 175	29.24 %	216 028	10.12 %
CE	463 305	520 975	12.45 %	555 707	6.67 %
TOTAL	1 397 034	1 631 945	16.81 %	1 744 853	6.92 %

ANNEXE 6 (a)

Contributions au budget de la CGPM pour 2009 (sur la base des moyennes 2004-2006)

Membre	Total		Redevance de base	Composante PIB		Composante prise	
	Dollars EU	%	Dollars EU	Index	Dollars EU	Total pondéré	Dollars EU
Albanie	15 068	0.92	7 095	1	4 682	16 320	3 290
Algérie	48 282	2.96	7 095	1	4 682	181 067	36 504
Bulgarie	11 777	0.72	7 095	1	4 682		
Croatie	29 987	1.84	7 095	1	4 682	90 325	18 210
Chypre	53 913	3.30	7 095	10	46 818		
Égypte	47 769	2.93	7 095	1	4 682	178 524	35 992
France	100 732	6.17	7 095	20	93 636		
Grèce	53 913	3.30	7 095	10	46 818		
Israël							
Italie	100 732	6.17	7 095	20	93 636		
Japon	100 940	6.19	7 095	20	93 636	1 032	208
Liban	13 689	0.84	7 095	1	4 682	9 482	1 912
Jamahiriya arabe libyenne	34 852	2.14	7 095	1	4 682	114 453	23 075
Malte	53 913	3.30	7 095	10	46 818		
Monaco	7 097	0.43	7 095	0	0	8	2
Monténégro	7 413	0.45	7 095	0	0	1 576	318
Maroc	30 380	1.86	7 095	1	4 682	92 272	18 603
Roumanie	11 777	0.72	7 095	1	4 682		
Slovénie	53 913	3.30	7 095	10	46 818		
Espagne	53 913	3.30	7 095	10	46 818		
République arabe syrienne	13 844	0.85	7 095	1	4 682	10 254	2 067
Tunisie	70 889	4.34	7 095	1	4 682	293 205	59 112
Turquie	196 175	12.02	7 095	1	4 682	914 638	184 397
CE	520 975	31.92	7 095			2 548 918	513 880

Dollars EU

1 631 945

163 194

571 181

897 569

Budget Total	1 631 945	dollars EU
Redevance de base	10%	du budget total
	163 195	dollars EU
Nombre de Membres*	23	
Budget total moins redevance de base	1 468 751	dollars EU
Composante PIB	35%	du budget total
	571 181	dollars EU
Composante prise	55%	du budget total
	897 570	Dollars EU

* Les Membres qui versent leurs contributions au budget autonome

Production de la pêche et de l'aquaculture en Méditerranée et en Mer Noire (2003-2005)

ANNEXE 6 (b)

Membre	Total pondéré	2004 tonnes			2005 tonnes			2006 tonnes			Moyenne (2004-2006) tonnes		
		Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques
Albanie	16 320	1 200	2 504	239	1 110	2 537	253	1 730	2 953	334	1 347	2 665	275
Algérie	181 067	14	16 778	96 686	14	18 873	107 967	46	16 628	129 136	25	17 426	111 263
Bulgarie	11 998	118	2 757	3 061	171	705	2 704	228	2 895	2 733	172	2 119	2 833
Croatie	90 325	8 240	7 758	22 377	7 830	7 140	27 520	9 810	6 712	31 118	8 627	7 203	27 005
Chypre	16 857	2 084	1 517	10	2 470	1 860	26	2 583	2 115	20	2 379	1 831	19
Égypte	178 524		29 529	17 953		34 656	22 066		55 382	17 285		39 856	19 101
France	214 804	33 629	16 272	21 595	34 183	16 868	14 321	31 090	16 007	16 299	32 967	16 382	17 405
Grèce	673 162	94 112	58 949	29 797	103 027	57 534	30 766	109 344	58 171	34 378	102 161	58 218	31 647
Israël	19 946	3 349	1 674	429	3 196	1 905	775	2 725	1 698	447	3 090	1 759	550
Italie	1 341 675	84 877	187 046	77 112	147 817	189 117	90 874	139 949	187 837	110 470	124 214	188 000	92 819
Japon	1 032		203			410			161			258	
Liban	9 482		2 001	1 600		1 958	1 565		1 968	1 573		1 976	1 579
Jamahiriya arabe libyenne	114 453	306	24 302	15 600	471	24 094	16 000	470	24 297	16 000	416	24 231	15 867
Malte	7 255	868	650	488	736	928	478	1 126	746	584	910	775	517
Monaco	8		3			2			1			2	
Monténégro	1 576	11	344	157	11	344	157	11	344	157	11	344	157
Maroc	92 272	815	11 545	26 868	1 224	11 609	29 700	51	20 487	37 325	697	14 547	31 298
Roumanie	2 295		331	1 509		366	1 660		105	509		267	1 226
Slovénie	2 376	273	173	642	228	204	821	193	150	781	231	176	748
Espagne	278 495	2 138	41 899	52 134	1 699	54 434	55 470	1 868	63 002	67 721	1 902	53 112	58 442
République arabe syrienne	10 254		2 082	995		2 487	1 190		2 302	1 093		2 290	1 093
Tunisie	293 205	1 276	63 340	47 170	1 669	58 580	49 349	1 689	55 584	54 547	1 545	59 168	50 355
Turquie	1 150 560	50 605	100 603	404 294	71 203	169 657	210 724	72 379	163 303	325 663	64 729	144 521	313 560
CE	2 548 918	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

- Total pondéré = 4 * (moyenne aquaculture) + 4 * (moyenne autres captures) + moyenne petits pélagiques.
- Pour la Turquie, les données de captures des petits pélagiques de Division 37.4.2 de la FAO (Mer noire) sont exclues du calcul pour la pondération totale. Valeurs de la production de captures des espèces de petits pélagiques de la Turquie, considérées pour le calcul sont : 76 994 (2004), 60 726 (2005), 95 195 (2006).
- Pour la CE, le total pondéré est la somme des totaux pondérés de ses États membres.

ANNEXE 7 (a)

Prévision des contributions au budget de la CGPM pour 2010
(sur la base des moyennes 2005-2007)

Membre	Total		Redevance de base	Composante PIB		Composante prise	
	Dollars EU	%	Dollars EU	Index	Dollars EU	Total pondéré	Dollars EU
Albanie	16 159	0.99	7 586	1	5 006	17 325	3 567
Algérie	54 169	3.32	7 586	1	5 006	201 926	41 577
Bulgarie	12 592	0.77	7 586	1	5 006		
Croatie	32 078	1.97	7 586	1	5 006	94 635	19 486
Chypre	57 644	3.53	7 586	10	50 057		
Égypte	58 294	3.57	7 586	1	5 006	221 961	45 702
France	107 701	6.60	7 586	20	100 115		
Grèce	57 644	3.53	7 586	10	50 057		
Israël			7 586				
Italie	107 701	6.60	7 586	20	100 115		
Japon	108 058	6.62	7 586	20	100 115	1 733	357
Liban	14 534	0.89	7 586	1	5 006	9 429	1 941
Jamahiriya arabe libyenne	28 489	1.75	7 586	1	5 006	77 206	15 897
Malte	57 644	3.53	7 586	10	50 057		
Monaco	7 587	0.46	7 586	0	0	5	1
Monténégro	7 918	0.49	7 586	0	0	1 609	331
Maroc	32 069	1.97	7 586	1	5 006	94 594	19 477
Roumanie	12 592	0.77	7 586	1	5 006		
Slovénie	57 644	3.53	7 586	10	50 057		
Espagne	57 644	3.53	7 586	10	50 057		
République arabe syrienne	14 815	0.91	7 586	1	5 006	10 798	2 223
Tunisie	70 144	4.30	7 586	1	5 006	279 509	57 552
Turquie	216 028	13.24	7 586	1	5 006	988 017	203 436
CE	555 707	34.05	7 586			2 662 039	548 121
Dollars EU	1 744 853		182 072		610 699		959 669

Budget Total	1 744 853 dollars EU
Redevance de base	10% du budget total
	174 485 dollars EU
Nombre de Membres*	23
Budget total moins redevance de base	1 570 368 dollars EU
Composante PIB	35% du budget total
	610 699 dollars EU
Composante prise	55% du budget total
	959 669 Dollars EU

* Les Membres qui versent leurs contributions au budget autonome

ANNEXE 7 (b)

Production de la pêche et de l'aquaculture en Méditerranée et en Mer Noire (2005-2007)

Membre	Total pondéré	2005 tonnes			2006 tonnes			2007 tonnes			Moyenne (2005-2007) tonnes		
		Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques
Albanie	17 325	1 110	2 575	215	1 730	3 000	287	1 765	2 617	282	1 535	2 731	261
Algérie	201 926	14	18 873	107 967	16	16 627	129 136	45	25 978	122 459	25	20 493	119 854
Bulgarie	14 784	171	705	2 704	228	2 895	2 733	288	4 646	3 183	229	2 749	2 873
Croatie	94 635	6 797	7 861	26 799	8 469	8 263	29 567	8 489	9 293	30 852	7 918	8 472	29 073
Chypre	18 218	2 317	1 860	26	2 549	2 115	20	2 418	2 382	44	2 428	2 119	30
Égypte	221 961		34 656	22 066		55 382	17 285		60 872	22 891		50 303	20 747
France	203 154	28 324	16 868	14 321	30 753	16 008	16 299	30 194	17 620	19 776	29 757	16 832	16 799
Grèce	693 696	102 987	57 534	30 766	109 267	58 171	34 378	109 551	58 182	33 181	107 268	57 962	32 775
Israël	19 247	3 196	1 905	775	2 725	1 698	447	2 796	1 698	447	2 906	1 767	556
Italie	1 414 688	147 535	189 117	90 874	139 699	187 837	110 470	138 965	185 148	89 518	142 066	187 367	96 954
Japon	1 733		271			556			473			433	
Liban	9 429		1 958	1 565		1 968	1 573		1 968	1 573		1 965	1 570
Jamahiriya arabe libyenne	77 206	378	17 394	20 000	378	14 097	20 500	230	9 763	22 161	329	13 751	20 887
Malte	9 777	736	928	478	1 115	746	584	2 548	914	321	1 466	863	461
Monaco	5		2			1			1			1	
Monténégro	1 609	11	355	146	11	355	146	11	355	146	11	355	146
Maroc	94 594	1 224	16 259	29 700	51	16 719	33 808	79	13 502	28 938	451	15 493	30 815
Roumanie	1 768		366	1 660		105	509		244	274		238	814
Slovénie	2 503	228	204	821	193	150	781	316	209	708	246	188	770
Espagne	303 451	1 266	54 434	55 735	1 500	63 002	68 032	918	60 761	59 064	1 228	59 399	60 944
République arabe syrienne	10 798		2 553	1 124		2 346	1 149		2 321	1 242		2 407	1 172
Tunisie	279 509	1 542	58 580	49 349	1 548	55 584	54 547	2 283	51 458	50 652	1 791	55 207	51 516
Turquie	1 244 845	70 963	169 657	210 724	72 331	163 303	325 663	80 988	126 684	462 445	74 761	153 215	332 944
CE	2 662 039	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

- Total pondéré = 4 * (moyenne aquaculture) + 4 * (moyenne autres captures) + moyenne petits pélagiques.
- Pour la Turquie, les données de captures des petits pélagiques de Division 37.4.2 de la FAO (Mer noire) sont exclues du calcul pour la pondération totale. Valeurs de la production de captures des espèces de petits pélagiques de la Turquie, considérées pour le calcul sont: 60 726 (2005), 95 195 (2006), 72 427 (2007).
- Pour la CE, le total pondéré est la somme des totaux pondérés de ses États membres.

